

Les médias haïtiens : le défi de favoriser la consolidation d'un État de Droit et la bonne gouvernance ¹

Dossier de Presse No 21, Mars 2017

La presse haïtienne face à son évolution et son destin .

Elections du 20 novembre 2016 : mise à nu des dérives de la presse et des médias.

La quantité ne rime pas avec la qualité de l'information .

Une presse de déclaration plutôt que d'investigation.

« Notre société n'ouvre pas ses dossiers » .

Un « déficit de curiosité » chez les journalistes ou autocensure

L'autre combat : le Libre Accès aux sources d'informations .

Faut-il une loi pour l'accès à l'information ?

Etat de droit et bonne gouvernance... un combat permanent .

Quand les gens se tournent vers les médias en guise de tribunal.

Les médias propulsent les leaders politiques.

Le débat : Les journalistes et les médias ont-ils ou peuvent-ils contribuer à la promotion de l'Etat de droit et de bonne gouvernance ? .

Perspectives.

La liberté de la presse et la liberté d'expression sont incontestablement deux des plus grands acquis de la période post-Duvalier. Patrons de médias, journalistes, hommes de loi, personnalités de la société civile, entre autres, s'accordent sur ce point. Les 700 stations de radios répertoriées rien que sur la bande FM, la prolifération des médias audiovisuels et en ligne jointe à l'augmentation sensible, du nombre de revues sur tout le territoire témoignent, à l'évidence, de la liberté de la Presse en Haïti. Véritable chien de garde de la démocratie en construction.

Cependant, les médias n'ont pas toujours pris le recul nécessaire et sont souvent en collusion avec les forces politiques, en raison de conflits d'intérêts et d'intérêts partisans. Un réel handicap à l'accomplissement des responsabilités morales de la profession. En 2017, les médias et les journalistes haïtiens sont donc, plus que jamais, face au défi de contribuer à la promotion d'un État de Droit et la bonne gouvernance, piliers de toute démocratie.

Panos Caraïbes s'est intéressé à la question et a réalisé des interviews avec de multiples acteurs concernés de près ou de loin par cette problématique. Voici un résumé des échanges, qui, on l'espère contribuera à jeter les bases d'un débat franc sur la question et qui sait à des « états généraux de la presse haïtienne ».

1. La presse haïtienne face à son évolution et son destin

Du musellement des médias, de média unique et propagandiste, de l'exil et de meurtres de journalistes sous la dictature, la presse haïtienne est passée à une émancipation spectaculaire, trente ans après. Néanmoins, cette émancipation n'est pas toujours bien utilisée. Certains journalistes, qui sont arrivés dans le métier sans base, sans bon encadrement, sans formation et sans éthique personnelle se laissent entraîner à des excès qui nuisent aux efforts et aux acquis, à prix fort, de la corporation.

Parallèlement, les politiciens, ennemis naturels de tout temps ou manipulateurs de la presse au gré de leurs intérêts, sortent du bois avec un projet-loi, devenue loi au mois de mars, sur la diffamation. Pour certains journalistes et autres observateurs, cette loi, adoptée sans consultations préalables avec la corporation, ne saurait être autre chose qu'une tentative déguisée de bâillonner à nouveau la presse.

Cette série de dossiers de presse fournit des informations sur des thèmes de développement durable dans la région caribéenne. Les dossiers sont distribués comme un service gratuit aux médias et aux organisations de la société civile en anglais, créole, espagnol et français. Le contenu peut être reproduit par tout média ou institution, à condition qu'ils en mentionnent les références et fassent parvenir des copies à Panos.

¹ Rédigé par Valéry Daudier et édité par Panos Caraïbes

² N.B : les interviews ont été réalisées bien avant la ratification de ce projet de loi du Sénat.

³ Une loi de 23 articles liés notamment aux dispositions générales, les responsabilités relatives à la diffamation par voie de presse ou par voie électronique a été votée à l'unanimité, le mercredi 15 mars 2017, par le Sénat de la république. Ce projet de loi date de janvier 2014 et a été proposé par le sénateur du Sud-Est, Edwin Zenny, à la 49^e législature. Lire plus à :

http://www.alterpresse.org/spip.php?article21408#.WNLiS1vid_s ; http://www.alterpresse.org/spip.php?article21432#.WNLyKlvld_s et <http://www.lenouvelliste.com/article/169207/la-loi-sur-la-diffamation-votee-a-lunanimite-par-le-senat>

Même si la plupart admettent qu'il y a de plus en plus de dérives, d'entorses à la déontologie et d'abus envers la vraie liberté d'expression. Ils pensent qu'il n'y a pas lieu de faire une loi sur la diffamation. D'après eux, la presse a ses problèmes, certes, mais c'est à la corporation de les exposer et de les résoudre.

L'un des gros handicaps de la presse est qu'elle est une presse de comptes rendus. Les médias et les journalistes n'ont pas toujours le temps, les moyens voire, dans certains cas, le désir de traiter des sujets de fond, ni de mener des investigations. Ils se contentent trop de rapporter les dires des acteurs politiques en leur accordant le micro plus qu'il n'en faudrait. Ceux-là, de leur côté y voient un moyen gratuit ou à peu de coût de promouvoir leurs idées ou leurs intérêts. Il est devenu à la mode que des fonctionnaires de l'État ou des politiciens utilisent la popularité que leur a favorisée la presse pour se lancer dans la course électorale et se faire élire.

Installé dans son bureau au deuxième étage du plus ancien quotidien d'Haïti, Frantz Duval, rédacteur en chef du Nouvelliste, analyse le fonctionnement des médias ces dernières années. Il résume : « *On est passé de "pas assez de médias et de journalistes" à "beaucoup de médias et de journalistes"* ». Pour Frantz Duval, qui dirige également Magik 9, une radio privée dans la capitale, « *la parole n'a jamais été aussi libre en Haïti. Non seulement la parole est libre, la liberté de la parole s'exerce sans entrave et ça va parfois jusqu'à l'outrance* ». Malgré cette situation, Frantz Duval préfère cette liberté de la presse avec notamment l'éclatement du paysage médiatique avec cette pléthore de radios, de télévisions, de médias en ligne pour seulement deux quotidiens et quelques hebdomadaires et mensuels qui viennent remplir les rangs de la presse écrite. « *Mieux vaut l'outrance que le bâillon* », dit-il.

Le président de l'Association nationale des Médias haïtiens (ANMH), Hérold Jean-François, abonde dans le même sens. Pendant toute la transition démocratique, on a assisté, rappelle-t-il, à une grande jouissance de la liberté d'expression. La presse a offert un espace considérable en faisant écho aux revendications de changements et de démocratie.

« Ces dernières années avec l'ouverture démocratique, il y eut une prolifération des médias en Haïti, particulièrement les radios, admet le président de l'ANMH. Parallèlement, des abus de presse ont été commis. Des gens qui se disent directeurs d'opinion n'ont ni la formation requise ni la déontologie du métier. Ce qui fait qu'à présent, la presse joue plus que son rôle principal, parce que la plupart des institutions républicaines, pendant ses 20 dernières sont quasi-dysfonctionnelles. »

Ancienne journaliste qui a vécu la dictature des Duvalier, Marie Laurence Jocelyn Lassègue se réjouit, elle aussi, de la liberté de la presse. Sans pour autant omettre les déviances dans le secteur. « Il ne faut pas être amnésique et oublier que pendant des années il n'y avait pas de liberté de la presse », déclare l'ancienne ministre de la Culture et de la Communication. Elle évoque des journalistes des années 1980 qui ont été exilés ou tués dans l'exercice de leur métier. « Il fut un temps où la presse était bâillonnée. Des journalistes ont payé de leur vie cette liberté de la presse. »

Ancien directeur des Presses nationales, Pierre Robert Auguste n'est pas tout à fait fier de l'évolution de la presse. « La liberté de la presse s'est transformée en Haïti en une sorte de permissivité favorisant le mensonge, l'intolérance et l'atteinte à la dignité humaine, critique-t-il. La détérioration de la situation est provoquée par des manipulations politiciennes, une trop grande influence délétère de certains agents internationaux et la faiblesse de l'organisation de la profession », affirme l'ancien journaliste de carrière.

Directeur d'information de radio Kiskeya, Marvel Dandin, quant à lui, anime une émission libre tribune sur cette station privée très écoutée à certaines heures de la journée. Selon lui, depuis 1986 avec la chute de Jean-Claude Duvalier, « la presse est omniprésente et a toujours joué un rôle central dans la vie de tout un chacun ».

Une prépondérance qui a ses avantages et aussi ses inconvénients. A l'instar de ses collègues, M. Dandin admet que « la liberté de la presse et la liberté d'expression en particulier restent l'un des traits essentiels de la démocratie ». Tout n'est pas rose pour autant. « La presse reste très limitée par rapport à la connaissance des faits, aux investigations et aux enquêtes. Elle reste globalement très superficielle. Beaucoup de non-professionnels, des gens qui ne sont pas qualifiés, qui sont motivés par tout sauf par la profession, ont réussi à gagner ses rangs. »

Professeur à l'Université d'État d'Haïti et directeur de la Société d'Animation et de Communication sociale (SAKS), Ary Régis relève, de son côté, des hauts et des bas dans la presse. Des progressions et des régressions. Le fait que le métier de travailleurs de la presse n'est plus considéré comme une profession à risque est, selon le professeur, une progression. La presse a désormais bonne presse. Autre facteur de progrès : beaucoup plus de thématiques telles l'économie, la question de genre... sont traités dans la presse de nos jours. « Les jeunes ne sont plus déconseillés par leurs proches à intégrer les médias, estime Ary Régis. La société en général comprend mieux le rôle et l'importance des médias. »

Pour le professeur, l'ouverture au monde extérieur, la disponibilité des informations sur le web, entre autres, ont contribué à changer les pratiques des journalistes dans le pays et à les rendre plus professionnels. « Non seulement les journalistes sont plus indépendants qu'autrefois, mais ils sont mieux formés et travaillent davantage dans l'intérêt de la population », avance le professeur.

Comme Marvel Dandin, Ary Régis déplore que certaines personnes qui ne sont pas formées envahissent les médias. « Certains journalistes se laissent aussi apprivoiser par les politiciens », note M. Régis. « Ils n'hésitent pas à faire l'éloge de leur amitié avec des gens au pouvoir à micro ouvert. Mais pour moi, il y a beaucoup plus de progression que de régression. »

Animateur de deux émissions très écoutées sur radio Caraïbes, Jean Monard Métellus n'y va pas avec le dos de la cuillère. Il se montre plus critique. Selon lui, la transition de la dictature à la démocratie que le pays a faite en 1986 n'a pas été bien négociée, dans le sens que la société a abusé de la liberté. « **Malheureusement, la presse a franchi cette route pernicieuse, et c'est aussi dommage, la presse a détruit certaines personnes, regrette le leader d'opinion.** »

Malgré tout, la société prend fait et cause pour les journalistes. « Si un individu qui se sent lésé par un reportage produit par un journaliste et qu'il décide de porter plainte par devant la justice pour diffamation, la société se penche en faveur du journaliste criant au scandale et à la persécution », fait remarquer Jean Monard Métellus, soulignant que, « souvent, dans la présentation des informations, les journalistes sont beaucoup plus à la recherche du sensationnel (zen) au lieu de présenter les faits ».

Responsable d'une agence de presse dans l'Artibonite baptisée Haïti Press Image (HPI), Dieulivens Jules se montre, lui aussi, plutôt critique. Selon lui, la presse fonctionne à l'image du pays. « Les journalistes se font peu de soucis du respect du code de déontologie du métier, les modèles se font rares, analyse-t-il. Il y a trop de clans, il manque une certaine solidarité dans le secteur avec une sorte de conflit intergénérationnel au détriment de la corporation. »

2. Élections du 20 novembre 2016 : mise à nu des dérives de la presse et des médias

Les élections présidentielle et législatives du 20 novembre 2016 démontrent que les médias haïtiens peinent à contribuer au renforcement de l'État de Droit et la bonne gouvernance dans le pays. Des organisations politiques et des membres de la société civile ont vertement critiqué certains médias pour avoir manipulé l'opinion publique à travers des lectures de procès-verbaux et des indications à peine voilées des tendances du

vote. Ancien journaliste et directeur de radio Trans-Inter, Daly Valet, qui a travaillé au Palais National comme conseiller du Président Jocelerme Privert, a remis en question l'éthique professionnelle de certains « seniors » du secteur.

«Aujourd'hui, hélas, rares sont des professionnels du métier de journaliste à s'imposer un minimum de scrupules et de savoir-faire dans le faire. La bêtise s'est métastasée dans ce corps professionnel à un rythme effarant et mortel avec la prolifération des stations de radio », avait écrit Daly Valet sur sa page Facebook avant de continuer : « Des noms qu'on aurait pu prendre pour des modèles dans le métier se sont ravalés jusque dans l'indigence éthique la plus crasse, la plus plate et la plus déshonorante avec leurs plumes, leurs micros ou leurs "Smartphones". La presse haïtienne est actuellement au zénith de la grande bêtise.»

Ex-journaliste de radio Caraïbes, Euvrard St-Armand, qui s'est installé aux États-Unis depuis quelques années, n'a pas apprécié les leçons de Daly Valet. «Malheureusement, DV n'a aucune autorité pour faire cette leçon à la presse. Il est lui-même la honte personnifiée et n'a pas été un bon exemple pour la nouvelle génération⁴».

Consciente de la gravité des débats au sein de la société, l'ANMH a tiré la sonnette d'alarme. « ***Si la presse venait à perdre la confiance des citoyens, la société désormais démunie et privée de recours est exposée à tous les égarements. C'est en étant viable et au-dessus de tout soupçon que la presse conservera toute son autorité dans son travail quotidien d'information, de sensibilisation et démocratique du peuple haïtien*** » avait indiqué Hérold Jean-François dans un communiqué de l'ANMH.

«Pour que la presse et les médias continuent d'être les vigiles du choix démocratique du peuple haïtien, et mériter la confiance de la population, les journalistes doivent, à tout moment, projeter cette image d'acteur impartial, au-dessus de la mêlée pour éviter toute tentative d'assimilation avec des opérateurs politiques monnayés au service de clans et de chapelles », avait ajouté l'ANMH, rejointe par le Conseil national de télécommunications (Conatel).

« Le Conatel prend acte de l'émotion qui gagne les médias et des écarts de langage qui tendent à entraîner des incitations à la violence, suite à la journée électorale du 20 novembre, demande aux directeurs d'opinion de s'élever à la dimension d'objectivité et d'impartialité devant caractériser leur conduite », avait indiqué l'institution de régulation dans un communiqué.

Ancien journaliste vedette de radio Métropole, Clarens Renois, candidat malheureux à la récente présidentielle, avance le problème de médias qui sont légions dans le pays comme corollaire au problème de professionnalisme des journalistes. « De nos jours, les journalistes s'inventent directeurs d'opinion, analystes de toutes les disciplines » critique l'ex-journaliste. « Ce qui est dangereux car ils n'ont pas la connaissance approfondie et scientifique pour intervenir dans ces domaines. »

« Malheureusement dans la presse en Haïti, nous n'avons qu'une petite quantité de journalistes bien formés qui peuvent vraiment avoir une attitude professionnelle, relève Clarens Renois. « Ils ont fait des études avancées, et ils constituent une petite élite. Comme il y a aussi trop de médias dans le pays, et il n'y a pas vraiment de contrôle sur eux. Ce qui fait qu'une foule de gens sans qualifications et sans grandes compétences interviennent chaque jour dans les médias », ajoute l'ancien correspondant de l'AFP à Port-au-Prince.

Par ailleurs, en ce qui a trait à la couverture de la journée électorale, Clarens Renois estime que les journalistes ont eu « un manque de distance professionnelle » qui va au-delà des élections. « Certains journalistes ont développé avec le temps un peu trop de proximité avec certains hommes politiques et la politique en général. À partir de ce moment, ce qui se dit dans les médias est mal perçu par les gens », analyse-t-il.

Sur le dépouillement des votes dans quelques bureaux, qui a fait polémique, Clarens Renois pense que ce ne

⁴ : <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/165695/Mauvais-temps-pour-la-presse>.

sont pas les résultats affichés dans les bureaux de vote qui ont été le vrai problème mais de préférence un « manque de discernement » du côté de la population à distinguer un résultat partiel d'un résultat définitif. « Dès lors que les médias rapportent le dépouillement ou les scores des candidats dans les bureaux et centres de vote, les partisans des candidats et les candidats eux-mêmes peuvent crier victoire », explique l'ancien journaliste, rappelant que la presse a l'obligation de prendre des précautions pour ne pas attiser les flammes et générer des conflits.

3. La quantité ne rime pas avec la qualité des informations

L'aspect qualité reste préoccupant. Pour le directeur d'information de Radio Kiskeya, il faut un équilibre entre la qualité et la quantité de l'information. « L'une ne doit pas être priorisée au détriment de l'autre, car on pourrait donner beaucoup d'informations de mauvaise qualité ou couvrir très peu d'événements de qualité », conseille Marvel Dandin. La formule est simple : « Il faut essayer au maximum de couvrir toute l'actualité avec professionnalisme. Mais si on ne peut pas couvrir beaucoup d'événements, mieux vaut opter pour la qualité. »

Le professeur Ary Régis fait à peu près la même remarque relative à la qualité de l'information dans nos médias. « Les radios ont généralement un grand journal et pas deux au cours de la journée, indique le directeur du SAKS. La presse écrite n'en produit pas assez au point qu'elle ne peut pas être une source d'informations pour les médias radiophoniques comme cela se fait dans les pays développés. »

Pour sa part, le rédacteur en chef du Nouvelliste estime qu'« il manque de la diversité malgré la pluralité et cette effervescence médiatique. On aurait pu faire mieux avec tout ce qu'on a. »

De son côté, Marie-Laurence Jocelyn Lassègue relativise. « Si on avait affaire à de vrais médias, on parlerait de qualité de l'information », lance-t-elle. L'ancienne journaliste estime qu'il faut faire la différence entre les journalistes et gens (personne des médias) qui font de la promotion de toute sorte de choses. « Moi, je regarde, j'écoute, je vois la qualité, confie Madame Lassègue. De toute façon, en Haïti ce qui est intéressant c'est qu'on a le choix. On n'est pas obligé d'écouter ce qui n'est pas de qualité, donc c'est l'essentiel dans une démocratie : que nous ayons le choix. »

L'ancienne directrice générale de la Télévision nationale d'Haïti croit savoir que tout le monde sait ce qui est de qualité ou non dans les médias. « Parfois, quand on a envie de se détendre, les gens écoutent n'importe quoi mais ils le savent, indique Mme Lassègue. Alors il faut que ces efforts vers la qualité soient récompensés par la publicité, mais pas au détriment de la qualité. »

De son côté, le président de l'ANMH estime que « les médias produisent beaucoup d'informations de qualité ». Selon lui, on peut reprocher aux médias de donner la parole à n'importe qui mais si on considère la production stricte d'informations, d'un média à un autre, le travail de la production d'informations se fait normalement comme c'est le cas en France ou aux États-Unis. Les journalistes des différentes salles des nouvelles vont couvrir les événements et rapportent les faits comme ils se sont produits. « Je ne crois pas qu'il y a un déficit au niveau de la qualité de production d'information en Haïti, soutient Hérold Jean-François. Ce qu'on reproche souvent à la presse ne vient pas de la qualité de l'information produite en tant que telle. Les médias se contentent uniquement de rapporter les faits et de donner la parole au gens. »

Pour sa part, le professeur Ary Régis déplore que les informations rapportées dans les médias concernent seulement Port-au-Prince et quelques grandes villes. Ce qui n'était pas le cas dans les années 90, se rappelle-t-il. « Ce qui fait aussi défaut à la qualité, c'est que les journalistes se réfèrent aux mêmes sources d'informations qui sont le plus souvent les leaders politiques ou quelques personnalités de la société civile ».

Ary Régis déplore aussi que le volume d'informations produit dans les médias ne soit pas diversifié. « Les éditions de nouvelles ou les journaux couvrent en majeure partie – près de 80% – de nouvelles mettant en vedette les acteurs politiques, relève-t-il. La couverture des dossiers dans les domaines judiciaires, la question environnement ou tout simplement les problèmes sociaux se font quand il y a une crise ou un scandale. Et, à la culture on ne réserve généralement que les fins de semaines. »

D'après le président de l'ANMH, l'effort qui doit se faire dans la presse n'a aucun rapport à la qualité de l'information. Le contexte, ou encore la conjoncture, est pour beaucoup dans le fonctionnement des médias. Selon Hérold Jean François, depuis le 7 février 1986, avec l'explosion de la liberté de la parole, l'information est devenue un peu quotidien, surtout l'information traitant des faits d'actualité politique. « Les médias ne couvrent pas trop les sujets de développement, les sujets sociaux parce qu'il y a une grande demande de l'actualité politique », explique le directeur de radio Ibo. « Et, les médias cèdent à la pression car ils vendent une marchandise. Par conséquent, ils agissent selon la loi de l'offre et de la demande. »

Hérold Jean-François prend, à titre d'exemple, les émissions d'analyse ou de libre tribune. « Dans les émissions d'analyse, quand on ne commente pas des faits saillants de l'actualité, les questions politiques, les auditeurs ne réagissent pas, fait remarquer M. Jean-François. Il y a un manque d'intérêt non seulement des médias mais aussi du public pour la couverture d'autres sujets. »

Comme évoqué lors de certains débats sur le secteur, le président de l'ANMH indique que les médias n'ont pas les moyens d'être sur tous les fronts, c'est-à-dire de réaliser des reportages et des documentaires qui s'inscrivent dans un cadre d'interventions formelles et de couvrir en même temps l'actualité non ponctuelle que l'on pourrait qualifier de problèmes récurrents de sous-développement, de l'environnement, etc.

Selon un autre analyste qui veut garder l'anonymat, certains invités du jour seraient choisis en fonction du positionnement de chaque média et même les appels des auditeurs qui participent aux émissions de libre tribune reflètent en grande partie le positionnement politique de chaque média.

4. Une presse de déclaration plutôt d'investigation

Après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, l'association Ayiti Kale Je (un partenariat de Groupe Média Alternatif/Alterpresse et de la Société pour l'Animation de la Communication sociale-SAKS) a mis sur pied un programme de formation en journalisme d'investigation. Quelques journalistes de la région métropolitaine de Port-au-Prince et un seul des Gonaïves ont pris part à ces séances de formation. Si quelques investigations sur la reconstruction d'Haïti ont été menées, le programme n'a pas fait long feu pour autant. Panos Caraïbes a également organisé ces trois à quatre dernières années une série de formation sur le journalisme d'investigation, mais les productions ne suivent pas toujours.

Jeune journaliste, Milo Milfort est l'un des bénéficiaires de programme de formation de Ayiti Kale Je sur le journalisme d'investigation. Il a produit une quinzaine de textes d'investigation sur des projets entrepris après le tremblement de terre du 12 janvier 2010. La plupart des textes avaient révélé l'irresponsabilité de l'État et de certaines ONG qui ont manifesté la volonté d'aider mais en violant le droit de gens ou en ne tenant pas compte de certaines valeurs sociales. « Les vérités découlées de ces reportages n'avaient pas plu aux responsables, souligne Milo Milfort. Soit ils changent légèrement de pratiques soit ils accusent le journaliste de mentir. »

Il est souvent reproché aux médias haïtiens de ne pas faire du journalisme d'investigation. Alors que des responsables des salles de nouvelles reconnaissent que c'est une faiblesse, Marie-Yolène Gilles du Réseau national de Défense des Droits humains (RNDDH) ne culpabilise pas les journalistes. Selon elle, depuis la chute de Duvalier en 1986, la première revendication du peuple haïtien a été la justice. « Le peuple a soif de

justice, et parallèlement, les médias, notamment les radios, sont devenus le canal privilégié pour faire passer des messages traitant de la faim ou de la maladie. Ce qui fait que les éditions de nouvelles ne sont conçues rien que pour diffuser des informations liées au quotidien des individus et leurs problèmes de tous les jours. Ce faisant, les journalistes n'ont presque ni le temps ni la possibilité de creuser ou de mener en profondeur une vraie enquête sur un sujet quelconque. Ils sont rattrapés par le quotidien et les fardeaux des gens. »

Le rédacteur en chef du quotidien Le Nouvelliste trouve d'autres explications. « Gasner Raymond, l'un des premiers journalistes d'investigation en Haïti a été tué, rappelle Frantz Duval. Il menait une investigation sur une usine à Léogâne et a été retrouvé mort dans la rue de cette commune. »

M. Duval souligne que d'autres journalistes sont morts pour des questions politiques, pour avoir essayé de comprendre ou de chercher à savoir. « *Ily a eu des morts dans la presse et cela a beaucoup marqué les médias qui les ont portés à être très prudents, que ce soient les journalistes ou les directeurs de médias* », explique le patron de média.

Pour le président de l'ANMH, « ce serait une bonne chose si on avait beaucoup de journalistes d'investigation en Haïti ». D'après Hérold Jean-François, depuis l'assassinat de Gasner Raymond en 1975-1976, nous n'avons pas tellement évolué. Le blocage à ce genre de journalisme a plusieurs aspects. Le problème de l'accès aux sources d'informations. Pas seulement les sources d'informations publiques mais aussi les sources privées qui sont parfois plus fermées que les sources publiques.

« *La démocratie haïtienne n'est pas assez solide et efficace pour protéger un journaliste qui se lancerait dans l'investigation*, soutient le directeur de radio Ibo. Ces derniers jours, on a assisté à l'assassinat spectaculaire de témoins ou de personnalités liés à des dossiers sous le couvert du grand banditisme ou de l'insécurité généralisé alors que ce sont des gens qui devraient être placés sous protection par le système judiciaire comme cela se fait dans d'autres pays. »

5. « Notre société n'ouvre pas ses dossiers »

Pour Frantz Duval, beaucoup de facteurs peuvent expliquer cet « échec ». Selon lui, certains de ceux qui ont été formés n'étaient pas journalistes avant et au final ça n'a pas donné de résultats. « D'autres, en revanche, étaient journalistes mais n'ont pas voulu changer leur fusil d'épaule parce qu'être journaliste d'investigation est un vrai choix. *Il faut du temps. Il faut que la rédaction accepte de jouer le jeu, c'est-à-dire de confier à un journaliste un dossier pendant une semaine, un mois, un an... avant d'avoir des résultats concrets*. Malheureusement soit les directeurs de médias n'étaient pas impliqués dans ces programmes soit ils n'ont pas donné suite. »

« Il faut dire aussi que nous vivons dans une société fermée qui n'ouvre pas ses portes, ses livres et les dossiers qui donnent accès aux informations. C'est quelque chose d'assez délicat en Haïti d'aller plus loin que les déclarations publiques, c'est-à-dire un matin vous trouvez des gens prêts à faire des déclarations mais parfois on ne peut même pas leur poser de questions ou remettre en question certaines de leurs déclarations. »

Pour Jean Monard Métellus, le journalisme d'investigation est fondamental dans une démocratie. Il cite en exemple le rapport de la commission Ethique et Anti-Corruption du Sénat de la République sur la gestion des fonds du programme Petro Caribe⁵, qui fait référence à un dossier qu'une journaliste dominicaine a réalisé sur la question. « *Pour pratiquer le journalisme d'investigation, les médias devraient avoir une salle des nouvelles garnies de journalistes compétents à qui on pouvait facilement assigner des dossiers qui nécessitent une investigation*, pense le commentateur politique. Les médias ne vont pas le faire. D'autant plus qu'une quête de la vérité peut emmener un journaliste en dehors de son antre, et cela a un coût. Les médias n'ont aucun intérêt à s'y investir. »

⁵ L'Accord PetroCaribe a démarré en octobre 2007, l'État haïtien bénéficie de facilités de paiement pour l'achat de gazoline, de diesel, de kérozène, de mazout et d'asphalte du Venezuela, principal fournisseur du marché local depuis plus de 20 ans. Ces produits pétroliers sont achetés au prix en vigueur sur le marché international. Les commandes sont placées à travers le Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD), ci-devant Bureau de Gestion PL-480, pour le compte des compagnies pétrolières locales. Le BMPAD joue, en fait, un rôle d'intermédiaire entre le fournisseur vénézuélien PDVSA Petroleo S.A. et les compagnies pétrolières haïtiennes. Source: BMPAD at <http://www.bmpad.gouv.ht/petrocaribe/les-fonds-petrocaribe.html>.

C'est le Comité d'Éthique et de Lutte contre la Corruption du Sénat qui a quelque peu offert un aperçu des gabegies administratives qui caractérisent la gestion des Fonds Petro Caribe. Les organisations de la société civile, y compris les médias, n'ont pas réussi à jouer leur rôle pour obliger l'État à une reddition de comptes.

La plupart des responsables de médias interviewés admettent que le travail quotidien des journalistes se résume à des comptes-rendus de conférences de presse. « Nous avons une presse de déclarations, qui ne fait que rapporter ce qui se dit dans des conférences de presse ou des interviews. Les journalistes souffrent beaucoup de ça et ne se battent pas assez contre ça », affirme Frantz Duval.

Selon le présentateur vedette de l'émission Ranmase sur radio Caraïbes, Jean Monard Métellus, le journalisme d'investigation est un genre qui force le respect. Pour lui, le travail d'enquête fait l'identité du média, la radio par exemple, qui propose un plus par rapport aux autres. « Sinon quel intérêt pourrait avoir un auditeur à écouter la même information sur différentes stations de radio, la grisaille de tous les jours ? », se demande-t-il.

Pour sa part, le directeur d'information de radio Kiskeya reconnaît, lui aussi, que le journalisme d'investigation fait défaut. Ce manquement est, selon lui, un héritage de la dictature et une conséquence d'une transition qui n'a jamais abouti. « Ceux qui sont préposés à donner les informations ne reconnaissent pas le droit à l'information même quand il est garanti par la Constitution et les conventions internationales ratifiées par le pays », déclare Marvel Dandin. « C'est un réflexe dictatorial ou une tradition autoritaire que même les plus grands démocrates arrivés au pouvoir dans le pays après 1986 ont pu conserver. Ils ne veulent pas divulguer les informations. S'ils divulguent une information, ils considèrent cela comme une faveur. Et, c'est un obstacle qui se dresse devant le journaliste investigateur. »

D'après Marvel Dandin, le journaliste d'investigation est souvent considéré comme un fouineur, une façon pour ne pas reconnaître l'importance de son travail. Toutefois, d'autres facteurs freinent, selon ce dernier, à la pratique du journalisme d'investigation, notamment la faiblesse de la justice haïtienne. « ***La faiblesse de la justice freine l'élan des journalistes à mener des enquêtes en profondeur sur des dossiers sensibles, car l'intéressé pourrait persécuter le journaliste en toute impunité. Et, la mort de ce travailleur de la presse peut s'en suivre. Les risques sont très élevés pour ce dernier ou ses proches.*** L'exemple de Gasner Raymond assassiné au cours d'une investigation est frappant », avance-t-il.

La toute nouvelle loi sur la diffamation ne vient rien arranger. Il suffit qu'un élu, un politicien ou un quidam accuse un journaliste ou un média de diffamation pour le trainer en justice voire le faire incarcérer. « ***Sera coupable du délit de diffamation, celui qui, soit dans les lieux ou réunions publics, soit dans un acte authentique ou public, soit dans un imprimé, soit par voie de presse ou une transmission par moyen audiovisuel ou par voie électronique aura imputé à une personne physique ou morale des faits qui portent atteinte à son honneur et à sa considération*** ». On peut encore y lire: « Le diffamateur sera puni des peines suivantes: Si le fait imputé est de nature à mériter la peine des travaux forcés, le coupable sera puni d'un emprisonnement d'un an à trois ans. La diffamation donne également lieu à une compensation pécuniaire dès lors qu'il peut être démontré que les propos ont causé des dommages à la victime⁶[...] ». Qui va déterminer quand il y a diffamation ou pas? Dans quelles conditions ? Dans quels cas cette loi sera-t-elle applicable ? Les journalistes et les médias pourront-ils faire confiance à la justice haïtienne pour trancher avec impartialité? Sans favoritisme ? Autant de questions auxquelles il faudra répondre. Vite.

⁶<http://www.lenouvelliste.com/article/169207/la-loi-sur-la-diffamation-votee-a-lunanimite-par-le-senat#sthash.TcJtYp4.dpuf>

⁷Extrait d'un texte publié en mai 2014 en prélude à la Journée mondiale de la Presse

⁸Ibid

6. Un « déficit de curiosité » chez les journalistes ou autocensure ?

Dans une société démocratique, le journalisme d'investigation a toute son importance. Pour l'Unesco, un journaliste d'investigation indépendant est l'allié d'un gouvernement ouvert et améliore l'efficacité et la légitimité des processus de développement. « (...) Des études ont montré que, très souvent, il existait une corrélation entre des taux de corruption élevés et un faible niveau de liberté de la presse. Comme le dit Amartya Sen, lauréat du prix Nobel d'Économie, «... dans la terrible histoire des famines survenues dans le monde, aucune ne s'est produite dans un pays indépendant et démocratique, jouissant d'une relative liberté de la presse ».

Selon Marvel Dandin, *le journalisme d'investigation permet au public et aux autorités d'être mieux édifiés sur les dossiers. Et à la société, il permet aussi de se construire dans la transparence et la vérité.* « Si on prend l'exemple de l'augmentation des prix de produits pétroliers, le gouvernement devrait-il prendre une telle décision ou pas ? La presse d'investigation pourrait consulter les dossiers en profondeur pour voir si l'augmentation de 30 gourdes est raisonnable ou pas », illustre le journaliste senior déplorant par ailleurs que « beaucoup de journalistes incompetents et pas mieux pourvus à mener une enquête sur un dossier envahissent les médias ».

Très souvent, au lieu de chercher à comprendre un phénomène, des journalistes se laissent emportés par leur émotion ou le sensationnalisme. À titre d'exemple, alors que Port-au-Prince et d'autres grandes villes du pays aient connu une coupure générale d'électricité au moment du dépouillement des votes du 20 novembre, beaucoup de journalistes, des « leaders d'opinion » ont automatiquement attribué le problème à la politique. Sans d'abord chercher à entrer en contact avec les responsables de l'Électricité d'Haïti (EDH). Une attitude qualifiée de « manque de professionnalisme ».

Le professeur Ary Régis regrette que le journalisme d'investigation fasse défaut au pays. Trop souvent, dit-il, des dossiers importants sont traités de manière superficielle. « L'investigation demande une méthodologie, de la curiosité, une conviction et de l'audace », soutient le professeur. Selon lui, le journaliste investigateur doit avoir entre autres de la précision, de la rigueur, un bon flair... Une formation en journalisme d'investigation est un prérequis pour démarrer un vrai travail d'enquêteur. Pour expliquer la faiblesse du journalisme d'investigation en Haïti, le professeur évoque le manque d'accès à l'information, le coût et les risques (car c'est la vérité qu'on voudrait cacher que le journaliste se propose de dévoiler).

Marie-Laurence Jocelyn Lassègue se rappelle avoir fait l'expérience du journalisme d'investigation, il y a une vingtaine d'années avec un journal. Lorsque les gens de la société civile se rendent compte que les informations données sont traitées correctement et que cela permet de mettre en évidence certains dossiers, le travail du journaliste est apprécié. « Je crois que le journalisme d'investigation a toute sa place », concède l'ancienne journaliste. « C'est aussi vrai qu'on est toujours prudent dans le pays ; il y a le marronnage, les gens souvent ont peur. Je crois aussi que les gens sont désabusés, ils se disent : “on est dans une structure, on rencontre de la corruption, personne ne sera inquiété. De toute façon, ça ne sert à rien de dire ce qui se passe ici et là” . »

Le président de l'ANMH évoque, lui aussi, la question de sécurité. « Les journalistes devraient avoir un minimum de protection pour qu'ils puissent investiguer ouvertement sur n'importe quel dossier », dit-il. « *Le journalisme d'investigation sera toujours absent en Haïti, tant que notre pays reste sous-développé et que la justice n'est pas à même de protéger les sources.* »

Milo Milfort critique la presse qui, selon lui, est devenue une caisse de résonance pour ceux qui sont au pouvoir. « L'absence de journalisme d'investigation donne lieu à des campagnes de propagande au niveau du pouvoir politique », avance-t-il. « Il y a beaucoup d'initiatives qui sont prises dans la société qui n'auraient pas

été possibles si les journalistes avaient pris leurs responsabilités. »

Malgré les risques de blocage à la pratique de ce genre journalistique en Haïti, le rédacteur en chef du Nouvelliste évoque un manque de curiosité chez les journalistes. « Je crois que les journalistes ont un déficit de curiosité en Haïti, dit-il. Certaines fois, il n'y a qu'à poser la question et vous avez la réponse. Si vous n'osez pas poser la question, la réponse ne viendra pas. Car, personne dans aucun pays n'a envie de se présenter devant la presse pour dire : je vais vous raconter ma vie et mes actions. »

Quoiqu'il en soit, Milo Milfort plaide pour la pratique du journalisme d'investigation dans le pays. Il se souvient que c'est une investigation de Ayiti Kale Je qui avait conduit le Sénat haïtien à demander la suspension de toutes activités d'exploitation des mines dans le pays. « Ma formation en journalisme d'investigation m'a appris à aller plus loin dans la recherche des informations afin de trouver la vérité sur des actions que veulent souvent cacher l'Etat, les ONG et d'autres acteurs », dit-il. « Des vérités qui dérangent mais que le grand public veut savoir. ***Le journalisme d'investigation dérange beaucoup de personnes car la transparence ne figure pas dans l'agenda de ceux ou celles qui détiennent le pouvoir économique et politique.*** »

7. L'autre combat : le libre accès aux sources d'informations

La liberté de la presse sous-entend que les sources d'informations sont accessibles. « Une société à qui l'on garantit l'accès aux documents publics et aux processus de prise de décisions publiques peut mettre en lumière les conflits d'intérêts et informer les citoyens sur les processus de développement » écrit l'Unesco⁹. Cela est grandement facilité par un solide droit à l'information qui permet aux citoyens, y compris les médias d'information, d'accéder rapidement, librement et facilement à l'information publique.

En Haïti, notamment à Port-au-Prince, le problème d'accès aux sources d'informations n'est pas forcément posé pour certains sujets. Avec les attachés de presse dans les différentes institutions, l'information officielle circule facilement. Mais quand il s'agit de trouver des informations pertinentes sur certains dossiers, notamment des questions liées aux dépenses, aux budgets, l'accès se révèle beaucoup moins facile. « ***Il n'y a aucun texte de loi qui garantit le libre accès à l'information en Haïti*** », se désole Jacques Desrosiers, secrétaire général de l'Association des Journalistes haïtiens (AJH). ***Haïti est l'un des rares pays qui n'ont pas adopté ou ratifié une loi sur l'accès à l'information.***

Selon Marie Laurence Jocelyn Lassègue, il y a eu des efforts consentis surtout au niveau de l'administration publique pour rendre disponibles les informations surtout avec la création des postes d'attachés de presse. « Mais souvent ils ne sont pas informés, souligne Mme Lassègue. Les journalistes et surtout les associations de journalistes ou de patrons et patronnes de presse doivent continuer à se battre ».

Si les journalistes de renom ou les patrons de médias n'ont pas de problème pour trouver des informations, par contre, il est plus difficile pour les jeunes journalistes ou ceux et celles qui travaillent dans les médias peu connus ou établis dans les villes de province. Loin de Port-au-Prince où tout est concentré, il est souvent compliqué pour les journalistes d'avoir accès aux sources d'informations. Selon Fred Philémy, PDG de Radio Centre Inter dans le Plateau Central, « très souvent, certains citoyens qui occupent des postes de direction ou d'autres fonctions dans l'administration publique ou privée acceptent de partager des informations dans le cas où elles seront dans leurs intérêts ».

Propriétaire de radio Repère des Iles à Jacmel, Claudy Bélizaire y travaille également comme reporter et collabore avec des médias de Port-au-Prince. Pour ce trentenaire, « il est très difficile d'avoir accès aux informations au niveau de la fonction publique ». Selon lui, les autorités locales organisent parfois de conférences de presse et donnent les informations qu'elles veulent diffuser. « Les autorités cachent constamment des informations aux journalistes de la région. Il arrive parfois que les élus locaux parlent aux

⁹ <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/events/prizes-and-celebrations/celebrations/international-days/world-press-freedom-day/2014-themes/free-media-contribute-to-good-governance-empowerment-and-eradicating-poverty/>

correspondants de grands médias de Port-au-Prince quand ces derniers persistent sur certains sujets. Mais l'accès à l'information de manière générale reste difficile. »

« Ce problème d'accès à l'information est très récurrent au niveau du système judiciaire de Jacmel », ajoute Claudy Bélizaire.

Travaillant pour une station de radio de Hinche (Plateau Central), Joram Moncher pose aussi le problème de l'accès aux sources d'informations. Selon lui, l'accès aux sources est difficile par rapport au sujet traité. Il se rappelle qu'il travaillait sur un sujet concernant la traite des enfants de la région vers la République dominicaine. « Des personnes impliquées ont été arrêtées mais le chef du parquet refusait de donner des informations sur le sujet », critique Joram Moncher. Il cite aussi l'exemple de la contrebande qui fait rage dans la région alors que la police refuse souvent de donner des informations là-dessus.

Le directeur d'information de radio Kiskeya propose une solution. « *Pour pallier ces difficultés, il faut que les journalistes s'organisent mieux, fermer la porte à des hommes qui ternissent l'image de la profession journalistique en recevant des pots de vin pour faire de la propagande, question de permettre à une autorité quelconque de se maintenir au pouvoir*, recommande Marvel Dandin qui croit, par ailleurs, « qu'il faut organiser des forums sur la profession en Haïti en invitant les autorités à y prendre part. »

Pour le responsable de radio Kiskeya, il faut également renforcer les associations de journalistes pour qu'elles puissent valablement faire pression en vue d'obtenir un accès plus large aux sources d'informations. « Elles doivent agir en synergie avec d'autres organisations de la société pour que le droit à l'information soit respecté », conseille Marvel Dandin.

Selon Jose Flécher, qui travaille à la section économique du journal Le Nouvelliste, le problème d'accès aux sources d'informations est un problème réel en Haïti. « Cela m'arrive très souvent d'avoir des difficultés à avoir accès aux informations. Parfois, quand la source arrive à vous parler, il vous dit “off the record”, vous ne pouvez plus publier l'information alors qu'elle est pertinente », fait-il remarquer.

Pour Milo Milfort, qui manifeste un certain intérêt pour le journalisme d'investigation, l'accès aux sources d'informations n'est pas facile pour tout journaliste sérieux qui cherche à mener de bonnes enquêtes sur une problématique quelconque. « Souvent, pour fuir les interviews, les sources ne respectent pas les rendez-vous pris ou disent qu'elles ne sont pas autorisées à parler aux médias. Or, celles qui seraient autorisées ne sont jamais disponibles ou restent injoignables », explique M. Milfort qui déplore, en outre, le fait que le journaliste ne peut pas être contraint de révéler ses sources. Aucun cadre légal ne le permet. « D'où la nécessité d'une loi sur l'accès à l'information et l'obligation de rendre compte », souhaite le jeune journaliste.

8. Faut-il une loi sur l'accès à l'information ?

La loi sur l'accès à l'information est une loi requise par la Convention des Nations-Unies contre la Corruption. Haïti a ratifié cette convention en mai 2007. Cette loi est en souffrance au Parlement haïtien depuis mai 2012. Alors que la loi sur la diffamation proposée par un sénateur en fonction a été ratifiée à l'unanimité, seulement trois ans après sa rédaction. D'après les exigences formulées par l'ONU, quand un État est parti de cette convention, le pays doit avoir une loi garantissant l'accès à l'information. Selon Marilyn Allien, directrice de la fondation Héritage (la branche haïtienne de la Transparency International), qui plaide depuis plusieurs années pour le vote de cette loi au Parlement haïtien, « Haïti est en total désaccord avec cette convention qu'elle a signée ».

Quelle est l'importance d'une loi sur l'accès à l'information ? Pour Marilyn Allien, cette loi est un instrument

très utile dans la lutte contre la corruption. La corruption, dit-elle, fonctionne mieux avec l'opacité. ***Le vote de cette loi rendrait beaucoup plus facile le travail des journalistes, et l'accès à l'information garantirait un meilleur niveau de transparence.*** « Si l'obligation d'avoir une telle loi figure dans la Convention des Nations-Unies contre la Corruption qu'Haïti a ratifiée, c'est donc un texte de loi qui doit figurer dans l'arsenal anti-corruption du pays », argue la directrice de la fondation Héritage.

Journaliste de carrière, Gotson Pierre, qui dirige l'agence en ligne Alterpresse, émet des réserves quant à la loi sur l'accès à l'information. À son avis, « il ne revient pas à Transparency international via sa filiale en Haïti, la fondation Héritage, de proposer une telle loi, mais plutôt aux professionnels du secteur à partir d'autres modèles qui seraient très adaptés à la réalité du pays. Cette initiative doit engager au premier chef les journalistes haïtiens », recommande Gotson Pierre.

La directrice de la fondation Héritage explique : « Sachant que notre parlement est très lent à élaborer des lois, alors nous [fondation héritage] avons proposé une loi dans le souci de faire bouger les choses et aider le pays à aller plus vite pour se doter de cette loi dont nous avons besoin ».

Gotson Pierre estime qu'une loi sur la presse en Haïti n'est pas « notre plus grande nécessité et une pratique universelle ». Il cite l'exemple des États-Unis, une grande démocratie, où les médias fonctionnent sans une loi. « Toutefois cette loi serait très utile car malgré le fait que la Constitution établit le droit à l'information, l'accès reste parcellaire dépendamment de la bonne volonté de ceux qui sont au pouvoir », nuance le responsable d'Alterpresse.

De son côté, l'ancienne ministre de la Culture et de la Communication Marie-Laurence Jocelyn Lassègue ne pense pas qu'il faut une loi sur l'accès à l'information. C'est aussi l'avis du rédacteur en chef du Nouvelliste ou encore de Marvel Dandin de radio Kiskeya. « ***Les constitutions et les conventions internationales garantissent déjà l'accès à l'information alors je ne crois pas qu'on ait besoin d'une loi*** », avance le directeur de l'information de radio Kiskeya.

C'est un peu l'avis de Jean Monard Métellus de radio Caraïbes qui estime que le manque d'accès à certaines sources d'informations « n'est pas un problème inhérent à Haïti ». « Même aux États-Unis il y a des dossiers qui sont classés top secrets, et qu'à un certain moment on décide de les déclasser », fait remarquer le commentateur politique. Il pense que les compétences personnelles du journaliste comptent beaucoup dans la recherche des informations.

« En Haïti, les autorités ne sont pas très réticentes à divulguer les informations sauf quand elles pourraient prouver leur implication dans un dossier de corruption ou de malversation. Il est beaucoup plus facile d'avoir accès aux sources ailleurs. Sauf quand la personne veut manifestement cacher quelque chose », ajoute Jean Monard Métellus.

Le PDG de Radio Centre Inter (RCI) ne partage pas ces avis. Selon lui, « ***il faut une loi dans la mesure où certaines autorités qui se complaisent à refuser de partager l'information sans penser à aucune sanction se sentent confortables et continuent à agir de la même façon*** ». Une telle loi, estime Fred Philémy, permettrait aux journalistes de mieux faire leur travail et redorer du même coup le blason de la profession.

C'est aussi l'avis de Claudy Bélizaire de radio Repère des Villes à Jacmel qui estime « qu'une loi sur l'accès à l'information faciliterait le travail des journalistes, en particulier ceux qui vivent en dehors de Port-au-Prince », dit-il.

Joram Moncher à Hinche plaide également pour des « forces contraignantes ». Il faut qu'il y ait, dit-il, une loi pour forcer les autorités à rendre des comptes de leurs actions.

Pour le professeur Ary Régis, « si vraiment on était dans un État de Droit, on n'aurait même pas besoin d'une loi pour avoir accès à l'information ». « Mais la rétention de l'information est un fait en Haïti et il faut la contourner », lance le professeur qui souligne que récemment une loi a été proposée par des associations de journalistes aux parlementaires de la 50e législature. « Jusqu'ici, les députés n'ont pas jugé bon de la voter. Cette loi est importante, car elle obligera les responsables à mettre l'information disponible pour le public », déplore Ary Régis.

Pour Me Samuel Madistin, avocat et ancien sénateur de la République, il y a un cadre légal garantissant un libre accès à l'information en Haïti. « Ce cadre n'est pas suffisant, reconnaît l'homme de loi, rappelant que la Constitution de 1987, la Convention interaméricaine des Droits de l'Homme et le décret de 1987 sur la presse en font partie. Ce cadre ne prend pas en compte non plus certains canaux de communication, comme l'Internet et le droit d'image. »

« Le vide juridique en matière du droit à l'information devient un obstacle au travail des journalistes », se désole, pour sa part, Joinet Merzius, journaliste-avocat, détenteur de deux maîtrises, l'une en Droit de l'Homme et l'autre en Sciences de l'Information.

« La presse devient tout simplement une caisse de résonance », constate Joinet Merzius, qui a travaillé pendant plusieurs années dans une station de radio privée de Port-au-Prince.

« L'accès à l'information est une liberté fondamentale et relève du droit universel à la liberté d'expression, a déclaré la directrice générale de l'Unesco, Irina Bokova dans un message adressé à l'occasion de la Journée mondiale de la Presse, le 3 mai 2016. « Le droit de recevoir et de répandre des informations, tant en ligne que hors ligne, est un fondement de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'État de Droit. »

9. État de Droit et bonne gouvernance... un combat permanent

*« Ce n'est que lorsque les journalistes sont libres de surveiller, d'enquêter et de critiquer les politiques et les actions qu'une bonne gouvernance peut exister. »*¹⁰ Dans le rapport du Groupe de haut niveau sur l'agenda pour le développement post-2015, la bonne gouvernance est comprise comme l'aptitude d'une société à garantir l'État de Droit, la liberté de parole et une gestion des affaires publiques ouverte et responsable. Avocat au Barreau de Port-au-Prince, Jean Junior Tibère comprend l'État de Droit comme une forme de gouvernement où la loi, le droit régulent toutes les actions du gouvernement. « La bonne gouvernance est consubstantielle à l'État de Droit, car elle présuppose l'obligation de résultat, d'efficacité et d'efficience. C'est la soumission à des règles managériales, mais aussi l'absence de corruption et d'impunité. Tout ce qui fait défaut à Haïti en fait », indique l'homme de loi.

De son côté, le professeur Ary Régis comprend l'État de Droit comme « un État basé sur le droit et la démocratie. C'est aussi un État qui fait la promotion des Droits de l'Homme. » Et, selon lui, « la bonne gouvernance se diffère de la gestion erratique et inefficace des ressources de l'État. C'est une nouvelle approche dans la gouvernance de l'État basée sur le respect de la loi. »

Un peu plus explicite, le commentateur politique Jean Monard Métellus conçoit, lui, l'État de Droit comme « une société où toutes les institutions républicaines surtout les trois pouvoirs d'État fonctionnent correctement et où les libertés publiques sont garanties. »

Selon le présentateur de l'émission « Intersection » sur radio Caraïbes, il faut surtout que l'appareil judiciaire rende la justice à qui justice est due en toute impartialité. « Qu'elle ne soit pas au service des plus forts ni à ceux

¹⁰ Ban Ki-Moon, Secrétaire général d'alors de l'ONU, et d'Irina Bokova, Directrice générale de l'Unesco dans un message commun, en prélude à la Journée mondiale de la Liberté de la Presse, en 2014.

qui sont mieux casés dans la société. »

Quant à la bonne gouvernance, elle se réfère, selon Jean Monard Métellus, à la gestion des fonds du trésor public par le pouvoir exécutif. « La bonne gouvernance, c'est le respect scrupuleux de la loi des finances votée au Parlement en particulier ainsi que des conditions et règles de passation de marché, précise le journaliste, fait-il remarquer. Même pas sous prétexte d'état d'urgence, l'État ne doit dépenser sans contrôle. »

Pour sa part, le président de l'ANMH rappelle qu'Haïti n'a pas inventé le concept État de Droit. Il cite le juriste Hans Kelsen qui définit l'État de Droit comme un État dans lequel les normes juridiques sont hiérarchisées de telle sorte que la puissance de l'État soit toujours primée. En ce sens, dans un État de Droit chaque règle de droit est conforme aux normes supérieures. C'est pourquoi on parle de hiérarchie des normes. Et la société est donc dirigée en fonction de ses normes.

En ce qui a trait à la bonne gouvernance, Hérold Jean-François indique qu'elle renvoie à la nécessité qui est incombée à l'État pour respecter son budget et les règles de la comptabilité publique. Les dépenses publiques sont aussi justifiées et la réédition de comptes est toujours de mise. « La bonne gouvernance diffère en tout point de vue avec la tradition autoritaire des chefs d'État haïtiens à prélever n'importe quelle somme des caisses de l'État pour leur bon vouloir, sans aucune justification », déclare le président de l'Association nationale des Médias haïtiens.

Hérold Jean-François va plus loin en attribuant le problème de développement du pays à la mauvaise gouvernance, notamment avec des détournements de deniers publics et de la corruption au sein de l'administration publique. Cela, dit-il, a eu pour conséquence de priver la population des services sociaux de base tels que : la santé, l'éducation, l'eau potable... L'argent du trésor public est soit mal utilisé ou dépensé à des fins personnelles. « ***Si après plus de 200 ans d'indépendance, le pays n'arrive toujours à franchir les étapes du développement, c'est parce que la bonne gouvernance n'a jamais été de mise dans le pays*** », soutient le président de l'ANMH.

Le rédacteur en chef du quotidien Le Nouvelliste a une autre vision des concepts État de Droit et bonne gouvernance. « ***On pense très souvent en Haïti que c'est à l'État de respecter ou de garantir l'État de Droit et la bonne gouvernance, mais en réalité c'est un jeu qui doit impliquer tout le monde*** », avance Frantz Duval qui souligne, par ailleurs, que l'État de Droit et la bonne gouvernance sont des concepts assez récents en Haïti. Il se rappelle qu'il y a peut-être une quarantaine d'années on parlait du respect des Droits de l'Homme tandis qu'aujourd'hui on ne parle que d'État de Droit. « Nous sommes passés de l'homme à la société globale, mais c'est un combat qui concerne tout le monde, dit-il. C'est un combat permanent. »

10. Quand les gens se tournent vers les médias en guise de tribunal

Trente ans après la chute de la dictature des Duvalier, Haïti pays peine encore à trouver la voie démocratique pour laquelle plus d'un s'est rudement battu. L'autorité de l'État est banalisée en raison du manque de légitimité chronique des dirigeants. Vulnérables, les institutions chargées de promouvoir l'État de Droit et la bonne gouvernance se révèlent incapables de s'acquitter de leur mission.

Si le nombre de médias, en particulier la radio, a considérablement augmenté ces dernières années, il en est de même pour les émissions de libre tribune. Beaucoup de cas qui devraient être traités dans des tribunaux sont souvent débattus dans ces émissions. Pour les responsables de médias, journalistes ou des membres de la société civile, cette situation résulte des faiblesses de la justice et la défaillance des institutions.

Selon Marie-Laurence Jocelyn Lassègue, les gens utilisent les médias parce qu'ils savent que les politiques les écoutent, les regardent ou les lisent. « Je me souviens quand j'étais à la télévision nationale, il y a une quinzaine d'années, les gens de l'arrière-pays prenaient l'habitude d'investir la capitale pour que l'Exécutif et le pouvoir judiciaire puissent être informés de leurs revendications, », a expliqué l'ancienne journaliste.

Les gens sont convaincus qu'en exposant les réalités pénibles de leur vécu quotidien dans les médias, ceux

qui sont préposés à leur rendre justice vont pouvoir les écouter plus facilement et apporter des solutions. « D'ailleurs, ça devient même une menace quand les gens disent : “M'ap pran laprès pou ou”», souligne Mme Lassègue avec un brin d'humour.

Le Président de l'Association nationale des Médias haïtiens, de son côté, qualifie de « perversion de la démocratie », ce recours aux médias au lieu des tribunaux. « Cela démontre le niveau de dysfonctionnement des institutions démocratiques et républicaines. Si les institutions continuent à fonctionner de la sorte, on aura à chaque fois le recours à la presse pour sensibiliser l'opinion sur les anomalies du fonctionnement de notre société », fait remarquer Hérold Jean-François. Plus loin, poursuit-il « *Nous sommes conscients de ce problème. La presse n'est pas seulement un tribunal, elle intervient dans n'importe quel dossier de famille. Il faut sortir du “tout sur la place publique à travers les médias”* ».

De son côté, le directeur d'information de radio Kiskeya fait remarquer que toutes les couches de la société recourent aux médias. « La justice n'est pas en mesure de garantir aux uns et aux autres la pleine jouissance de leur droit et d'administrer des sanctions quand il le faut. Ainsi, ils cherchent toujours à mettre l'opinion publique de leur côté pour faire pression sur les juges », explique Marvel Dandin.

Car, en parvenant à s'exprimer dans les médias, psychologiquement les gens se sentent écoutés, et mieux enclins à être pris en charge. Quelqu'un qui a été abusé, volé, violé, spolié ; des communautés privées d'eau et d'électricité... la presse relaie tout ça. Donc elle est devenue, la caisse de résonance, l'espace d'écoute, le tribunal. Et, pas seulement ça, elle est aussi le cabinet des psychologues, plus qu'un tribunal.

Le fait que les gens se tournent vers les médias en guise des tribunaux est « bénéfique pour la presse », estime le professeur Ary Régis. Dans le sens que cela permet à la presse d'être acceptée aussi par la population, de devenir plus populaire. Ce qui est anormal selon le professeur est le fait que les médias ne dirigent pas les gens vers la justice. « Souvent, les médias s'érigent eux-mêmes en tribunal et n'aident pas la justice à changer de pratiques », indique Ary Régis.

De son côté, Jean Monard Métellus de radio Caraïbes comprend ce passage à la radio comme « une forme de pression morale exercée sur le juge ». Selon lui, les gens se tournent vers les médias « à cause de la faillite des institutions et du fait qu'une saine et équitable justice n'est distribuée dans le pays selon les procédures établies ». L'impartialité n'est pas toujours garantie. « Mobiliser l'opinion autour d'une action intentée en justice a plus de chance de garantir son aboutissement », croit savoir le commentateur politique.

PDG de Radio Centre Inter (RCI) dans le Plateau Central, Fred Philémy constate que cette pratique de se tourner vers les médias est plus fréquente à Port-au-Prince. « Elle est mauvaise pour la société haïtienne mais profitable à des journalistes qui désirent accéder à des postes électifs dans un avenir proche. Aussi, n'ont-ils pas peur de s'ériger en super juges dans des dossiers d'intérêt individuel ou collectif », avance Fred Philémy. Selon Frantz Duval, « La justice est faible, elle coûte chère et ne donne pas satisfaction aux justiciables. C'est pourquoi les radios ont été détournées de leur rôle initial pour servir de juges, de prétoire aux individus ou aux groupes de la société. »

11. Les médias propulsent des leaders politiques

Les médias sont souvent accusés de fabriquer des leaders politiques avec notamment les mêmes têtes (ou presque) dans les émissions d'opinion ou de libre tribune. Selon Marvel Dandin, « du fait que les organisations politiques ne sont pas structurées, les leaders politiques n'existent que dans les médias. En dehors de la presse, certains partis politiques n'existent même pas. Et, même pour convoquer leurs membres, ces partis politiques sont obligés de passer par la presse. Ils n'ont pas d'enracinement populaire, donc ils se servent des médias pour

propulser leur carrière », affirme le directeur d'information de radio Kiskeya.

De son côté, le président de l'Association nationale des Médias haïtiens parle d'un problème récurrent. « Depuis 1986, les partis politiques n'ont pas toujours mis en place des organisations de référence ayant une représentation nationale. À cause de cette paresse, il y a des partis et des leaders politiques qui n'existent que dans les médias », explique Hérold Jean-François.

Fred Philémy, qui travaille en province, affirme, lui aussi, « que depuis des années, beaucoup de médias jouent un rôle prépondérant dans leur façon de faire de la propagande pour des hommes politiques ». Quant au professeur Ary Régis, il rappelle que beaucoup de personnes ont pu accéder à des postes électifs grâce au support des médias. « On a beaucoup d'exemples des gens qui ont investi les médias et les ont utilisés pour se propulser au pouvoir. D'ailleurs, beaucoup d'anciens journalistes sont devenus parlementaires aujourd'hui », a-t-il précisé.

Pour sa part, le rédacteur en chef du Nouvelliste, indique que cette relation entre les médias et les leaders politiques est comme ça « partout ». Frantz Duval estime que « *c'est un peu le rôle des médias de propulser des leaders et c'est aussi le droit de ces derniers de se servir des médias, de tout ce qui est outil de communication et de tout ce qui peut donner résonance à leurs idées, leurs actions...* »

Frantz Duval prend la défense des journalistes accusés de propulser des leaders politiques. Selon lui, quand quelqu'un parle à la radio, à la télévision, on ne sait pas si dans deux ans il va convertir le capital médiatique accumulé en capital politique. « En réalité, à chaque fois qu'un journaliste parle à quelqu'un, publie sa photo, etc. cette personne a peut-être quelque chose dans la tête que le journaliste ignore. »

C'est en quelque sorte l'avis de Jean Monard Métellus de radio Caraïbes. Il attribue cette pratique à « un problème d'éducation de la population qui préfère que les médias lui vendent quelqu'un, un leader. Ainsi les émissions forgent des leaders. »

12. Le débat : Les journalistes et les médias ont-ils ou peuvent-ils contribuer à la promotion de l'État de Droit et la bonne gouvernance ?

Contribuer à la création d'un environnement favorable à l'État de Droit et la bonne gouvernance revêt de la responsabilité sociale des médias. Le rédacteur en chef du Nouvelliste rappelle que « les médias (ou une partie) ont essayé de faire la bataille pour les Droits de l'Homme et la démocratie en dénonçant le plus souvent possible les accroc à ces règles-là et aussi en faisant la promotion de ceux qui se battent pour faire respecter ces lois », avant de mener cette même bataille pour l'État de Droit et la bonne gouvernance.

Des institutions et groupes organisés de la société civile interviennent à chaque fois dans les médias pour faire la promotion de l'État de Droit, souligne, de son côté, le président de l'ANMH. « Peu après le 7 février 1986, il y eut une explosion d'organisations, de groupes de pression qui ont toujours réclamé une culture démocratique », avance Hérold Jean-François, qui poursuit en ces termes. « Il y a un ensemble d'acteurs, notamment des organismes de droits humains, des partis politiques, des personnalités... qui interviennent dans le débat démocratique pour dénoncer des dérives du pouvoir en place. Pour arriver à cultiver la démocratie il faut faire la promotion de ces valeurs (État de Droit et bonne gouvernance) par des voix autorisées de la société ».

Pour Me Jean Junior Tibère, parce qu'il s'agit de promouvoir, on fait appel à la communication, donc aux médias. « Les médias peuvent informer et former, vulgariser l'intelligence de ces concepts, transformer les citoyens pour les porter à la vigilance, se montrer exigeant et inculper une culture de reddition des comptes, comme valeur à intégrer dans leurs rapports aux politiques. »

Pour Jean Monard Métellus, la promotion de l'État de Droit par exemple travers des émissions spéciales devrait être assurée et ça relève de la responsabilité sociale des médias. Il déplore que l'éducation civique de la population soit recalée au second rang. Jean Monard Métellus indique que les organisations de la société civile ont un rôle clé à jouer dans la promotion de l'État de Droit et de bonne gouvernance. « Les journalistes sont très préoccupés par les crises sociopolitiques et économiques à répétition qui sévissent dans le pays », déclare-t-il. « Dans une seule édition de nouvelles, par exemple, les ¾ des titres annoncés concernent la conjoncture politique, particulièrement la question des élections », a-t-il souligné.

Avocat au barreau de Mirebalais (Plateau central), Me Fresly Jean, rappelant les différentes fonctions des médias, avance que « État de Droit » et « bonne gouvernance » sont les deux piliers sur lesquels repose la démocratie. « Ces valeurs doivent être divulguées par ce canal (les médias), car la facilité d'accès proposée par ces médias populaires amènera un changement de comportement qui devra aboutir à un meilleur ancrage de ces concepts dans le conscient collectif du peuple », avance le juriste.

Quant au président de l'ANMH, il estime que « la promotion de ces concepts incombe à l'État qui doit être conscient de la nécessité de renforcer les institutions démocratiques du pays à travers la création de mécanismes pratiques pour renforcer l'État de Droit. Par rapport à la corruption et la bonne gouvernance, l'État haïtien a créé différentes entités comme l'UCREF et l'ULCC¹¹ sans oublier la Cour supérieure des Comptes et du Contentieux administratif(CSCCA). Il faut les moderniser et les renforcer pour qu'elles puissent réaliser leurs missions de contrôle des dépenses de l'État. »

Recommandations et perspectives

Avec une culture orale forte en Haïti, les médias traditionnels, même avec la démocratisation du Web, les réseaux sociaux et les blogs désormais accessibles à une grande partie de la population, demeurent le canal de masse le plus efficace pour éduquer, sensibiliser et diffuser des connaissances sur les droits humains. Dans cette phase de reconstruction nationale, de nombreux acteurs croient que **la promotion de l'État de Droit et la bonne gouvernance devrait faire partie du paquet de services réguliers que les médias offrent à la collectivité**. Il y va de la consolidation des acquis démocratiques et de la préservation des intérêts supérieurs de la nation, tels que stipulés dans la Constitution du 29 mars 1987.

D'autres croient que les médias et les journalistes doivent faire montre de plus de professionnalisme dans la recherche de l'information ; qu'il faut un vrai plaidoyer pour le libre accès aux sources d'information garanti si on veut promouvoir la bonne gouvernance et l'État de Droit, la promotion des concepts « liberté d'expression », « État de Droit » et « bonne gouvernance » dans les écoles ; une meilleure qualité dans la production des informations dans les médias et également une meilleure rémunération des journalistes afin qu'ils refusent des pots de vin et respectent le code de déontologie de la profession.

¹¹UCREF(Unité Centrale de Recherche et d'Enquête Fiscale). Institution étatique constituée en novembre 2004 par le **gouvernement Boniface-Latorue** sous la pression des opposants au gouvernement Lavalas en vue d'enquêter sur la "corruption" qui a prévalu dans les administrations publiques sous les gouvernements présidés par **Jean-Bertrand Aristide** de 2001-2004;

ULCC(Unité de Lutte contre la Corruption). Organisme gouvernemental créé par arrêté du 8 Septembre 2004 (Journal Officiel "Le Moniteur" No. 61 (Supplément) du Lundi 13 Septembre 2004, pp. 1-8) et placé sous la tutelle du Ministre de l'Économie et des Finances, l'Unité a pour mission de travailler à combattre la corruption et ses manifestations sous toutes les formes au sein de l'Administration Publique. Source : https://www.haiti-reference.com/pages/plan/arts-et-culture/sigles_a-d/sigles_r-z/

Pour plus d'informations, contactez Panos Caraïbes
www.panoscaribbean.org

HAÏTI

71, Impasse Saint-Marc
Frère 23, Route de Frère
Pétion ville, Haïti

haiti@panoscaribbean.org

(509) 2942-0321

JAMAICA

22, Westminster Road
(Corner Burlington Av.)
Kingston 10, Jamaica

jamaica@panoscaribbean.org

(876) 920-0070 / 920-0071